

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE UNIFIÉE
SECTEUR TRAVAUX ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

ARRETE N° AD 2023- 406

COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU COLLEGE FRANCOIS RABELAIS ET L'AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE A BEYNES

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2171-3, R2171-15 à R2171-22 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 octobre 2022 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la CAO des groupements de commandes, de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et composition du jury des concours,

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil départemental 2022-657 du 16 novembre 2022 portant désignation du représentant du Conseil départemental à la présidence de la Commission de délégation de services publics, de la commission d'appel d'offres et des jurys de concours,

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié au Journal officiel de l'Union européenne n° 2023/S048-142927 en date du 8 mars 2023, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics n° 23-29786 en date du 6 mars 2023 et sur la plateforme AWS en date du 6 mars 2023,

Vu l'avis rectificatif publié au Journal officiel de l'Union européenne n° 2023/S056-165507 en date du 20 mars 2023, au Bulletin officiel des annonces des marchés publics n° 23-34750 en date du 18 mars 2023 et sur la plateforme AWS en date du 15 mars 2023,

ARRETE

Article 1 : La composition du jury dans le cadre de l'opération susvisée est fixée comme suit :

I – Personnalités à voix délibératives :

Le président du Jury :

M. Pierre BÉDIER ou son représentant M. Jean-François RAYNAL. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François RAYNAL, M. Richard DÉLEPIERRE représentera le président du Conseil départemental.

Accusé de réception en préfecture
078-227806460-20230606-20230133-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Membres Elus (article R2162-24 du Code de la commande publique) :

Membres Titulaires :

Mme Anne CAPIAUX
Mme Fabienne DEVEZE
Mme Gwendoline DESFORGES
M. Olivier DE LA FAIRE
M. Guy MULLER

Membres Suppléants :

Mme Suzanne JAUNET
Mme Josette JEAN
M. Nicolas DAINVILLE
M. Grégory GARESTIER
M. Geoffroy BAX DE KEATING

Les membres possédant une qualification professionnelle particulière ou équivalente (article R2171-17 du Code de la commande publique) :

Mme Aurélie BARBEY, Architecte proposée par l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France,
M. Benoît GEHIN, Ingénieur proposé par la Fédération CINOVA, Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique,
M. Jacques DUBOIS, Architecte sollicité par le Département des Yvelines,
Mme Camille QUATRECOUPS, Ingénieure proposée par le CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Les membres présentant un intérêt particulier :

Mme Sandrine LAIR, Directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant,
M. Yves REVEIL, Maire de Beynes, ou son représentant,

II – Personnalités à voix consultatives :

Mme Cécile DUMOULIN, Vice-présidente du Conseil départemental déléguée aux collèges,
Mme Joséphine KOLLMANNBERGER, Conseillère départementale du canton de Plaisir,
Mme Fabienne PANTOUSTIER, Payeur départemental, ou son représentant.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Fait à Versailles,

Le président du Conseil départemental

Signé par : Pierre BÉGIN
Date : 06/06/2023
Qualité : Président du Conseil Départemental des Yvelines

Pierre BÉGIN

Accusé de réception en préfecture
078-227806460-20230606-20230133-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023